

LE LAIT BIO EN MODE TURBULENCE

La filière du lait biologique fait face à une crise de surproduction en France. L'offre de produits laitiers biologiques est bien supérieure à la demande, et il semblerait que la tendance à la hausse de la production se maintienne dans les années à venir. Si, sur le plan environnemental, produire davantage de denrées en agriculture biologique est souhaitable, sur le plan purement économique, cela semble plus périlleux. On a là sans aucun doute un conflit entre la vision environnementale de l'agriculture biologique, et celle qui accorde une sorte de priorité aux résultats économiques des producteurs de biens alimentaires estampillés biologiques.

La production biologique, autrefois considérée comme une niche, pouvait devenir la nouvelle norme, sans que les consommateurs soient encore tout à fait prêts à franchir le pas, ne serait-ce qu'en termes d'accès à des biens alimentaires dont le prix reste élevé comparativement aux biens dits conventionnels. Car la bio n'est accessible que par certaines catégories sociales dotées d'un pouvoir d'achat relativement plus élevé.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE D'HIER À AUJOURD'HUI

Il sera utile dans cette analyse de la crise que connaissent les producteurs de lait bio, de faire retour sur l'affirmation économique, sociale et institutionnelle de l'agriculture biologique. Utile dans la mesure où l'implantation de l'agriculture biologique est emblématique de nouveaux itinéraires techniques adoptés par certains agriculteurs, qui, ce faisant, ont à la fois initié des réponses aux limites du modèle agricole construit après la guerre, et aux premières attentes des consommateurs, lesquels prennent de plus en plus conscience de l'environnement dans leurs actes de consommation, et, plus généralement, qu'ils vivent dans une « société du risque ».

L'agriculture biologique va par conséquent et progressivement être porteuse d'un espoir, celui de réconcilier la décision de produire avec la nature. D'une certaine manière, l'agriculture biologique, de par les attentes dont elle fait l'objet, et de par les réponses qu'elle est en mesure d'apporter, traduit la capacité de la société à réfléchir à ce qu'elle veut (des produits agricoles et alimentaires dont les conditions de production ne peuvent être dissociés de l'environnement, de la santé, du goût, des territoires...), et, surtout, sur ce qu'elle ne souhaite plus consommer. On rejoint ici la définition même de l'agriculture biologique, qui se trouve dans le Règlement (CE) 834/2007 de l'Union européenne : « agriculture qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles ». L'agriculture biologique porte en elle la double idée de confiance et d'avenir.

On sait que la France est considérée comme un Etat membre pionnier en matière de développement de l'agriculture biologique. C'est en effet à partir des années 1980 que plusieurs agronomes ont, au travers de travaux scientifiques, livré leurs premières interrogations sur les limites du modèle agricole qualifié d'intensif. Surmonter de telles limites a conduit certains de ces agronomes à

montrer en quoi la contribution de l'agriculture biologique, pouvait présenter une sorte d'alternative¹. Dès le début des années 1980, ces questionnements autour de l'agriculture intensive rencontrent de surcroît une demande alimentaire croissante portant sur la qualité des produits consommés par les citoyens. On parlera très vite alors de demande sociétale. C'est pourquoi plusieurs organismes vont être créés (FNAB en 1978, l'UNITRAB – *Union nationale interprofessionnelle des transformateurs et redistributeurs de l'AB* – et le GRAB – *Groupe de recherche en AB* – en 1979, puis l'ITAB en 1982, et un peu plus tard SYNABIO).

Une décennie plus tard, l'agriculture biologique s'installe dans le paysage agricole et institutionnel européen, avec le règlement (CE) 2092/91. La légitimité socio-politique de l'agriculture biologique franchit donc une étape décisive, ouvrant la voie à une croissance des conversions en agriculture biologique, lesquelles vont être facilitées par des dispositifs d'aides européennes et nationales, ainsi qu'à un élargissement des circuits de distribution permettant un accès aux produits issus de l'agriculture biologique. En découlera la formation de typologies des producteurs et des consommateurs de produits issus de l'agriculture biologique.

Cette approche historique séduisante ou positive de la bio n'a toutefois pas empêché de susciter des questionnements. En 2009, Stéphane Bellon et Claire Lamine de l'INRAE ont, une dizaine d'années après que l'on ait constaté l'affirmation de l'agriculture biologique dans l'espace économique et social, identifié les risques inhérents à la production biologique, qu'ils soient d'ordre techniques ou économiques (l'AB expose par exemple l'agriculteur qui s'est converti, à des aléas climatiques ou sanitaires plus élevés, du fait qu'il a dû renoncer, totalement ou partiellement, aux intrants chimiques, aléas pouvant endommager la rentabilité économique de l'exploitant agricole), ou bien encore qu'ils relèvent de la problématique du débouché. En produisant au plus près des conditions naturelles, l'agriculteur, se réclamant de la biologie, met le transformateur et le distributeur face à des aléas, c'est-à-dire à des fluctuations dans le rythme des approvisionnements.

Que ces risques se soient atténués ou bien qu'ils aient perduré jusqu'à aujourd'hui est une dimension qui ne sera

¹Lire par exemple M. Sébillotte (1984), « Ecologie et agriculture intensive », *Bulletin de l'écologie*, 15/2, p. 123-125. Voir également C. Lamine et S. Bellon (éds.) (2009), *Transitions vers l'agriculture biologique*, éditions Quae et Educagri, coll. « Sciences en partage ».

pas davantage développée dans l'analyse contenue dans le présent texte. Le choix a été fait d'établir un focus sur un autre risque, qui, manifestement, a mal été anticipé, le risque d'un déséquilibre de marché. Mal anticipé au sens où, comme cela vient d'être rappelé supra, l'agriculture biologique s'inscrivait sur une trajectoire de rupture avec le modèle conventionnel, et qu'elle était en mesure de répondre à une demande croissante exprimée par des consommateurs soucieux de la nature et de leur santé.

Avec la pandémie de coronavirus, il semble que l'expression d'une telle demande soit sortie renforcée². La consommation de produits laitiers bio a été en effet bien orientée durant l'année 2020. Il faut y voir un effet crise sanitaire, qui a renforcé les attentes sociétales, et également une conséquence des ruptures partielles de stocks palpables dans certains magasins, conduisant les consommateurs à se reporter sur le bio. En revanche, l'année 2021 voit la consommation de lait et de produits laitiers bio se replier. Le secteur du lait bio symbolise à lui seul le fait que les lois de l'économie constituent une force de rappel pouvant être la source d'une certaine anxiété quant à la pérennité des activités agricoles centrées sur le bio. Examinons ce point.

SITUATION ACTUELLE

La collecte de lait biologique en France augmente fortement depuis plusieurs années, sous l'impulsion des conversions dont l'essor s'inscrit sur une trajectoire ascendante à la suite de la crise de 2009 puis, surtout, de la sortie des quotas laitiers en 2015, sortie ayant engendré une grave crise laitière s'étalant sur près de quatre ans (graphique 1, graphique 2). Ainsi, la collecte de lait biologique a augmenté de 12% en 2021 par rapport à 2020.

Cette tendance à la hausse des volumes de production devrait continuer l'an prochain, puisque le CNIEL estime que 1,53 milliard de litres de lait bio devraient être collectés en 2022, soit 100 millions de plus que ce qui est estimé pour l'année 2021³. Or, sur les 1,24 milliard de litres produits cette année, 20% seraient à l'origine du déséquilibre entre l'offre et la demande⁴. Certes, la qualité de l'herbe a permis une augmentation de la production cette année, mais la crise de surproduction est avant tout structurelle. Le nombre d'exploitations qui se convertissent en production biologique augmente fortement depuis 2013 (graphique 3).

La demande en produits biologiques (tous confondus) s'accroît également (graphique 4). Toutefois, dans le cas du lait, l'augmentation de la demande est décorrélée de celle de l'offre. La consommation de produits laitiers biologiques a en effet reculé en 2021 par rapport à 2020 (graphique 5). La demande de produits laitiers conventionnels en volume a également baissé en 2021 par rapport à 2020 (graphique 6), mais est restée supérieure à la demande de 2019 (lait conditionné et yaourts mis à part). Ce n'est pas le cas de la demande en produits biologiques qui a reculé en 2021 par rapport à 2019 (produits frais et certains types de fromages mis à part)⁵.

²Sur la pandémie et ses répercussions sur les comportements alimentaires, se reporter à Th. Pouch et M. Raffray (2022), *Pandémie et agriculture : un virus accélérateur de mutations ?*, éditions France Agricole.

³Groupe Economie du Bétail GEB (Idele), « En France, le déphasage entre offre et demande continue de croître sur le marché du lait bio », *Tendances Lait et Viande* n°334, décembre 2021, disponible via : <https://idele.fr/detail-article/en-france-le-dephasage-entre-offre-et-demande-continue-de-croitre-sur-le-marche-du-lait-bio>

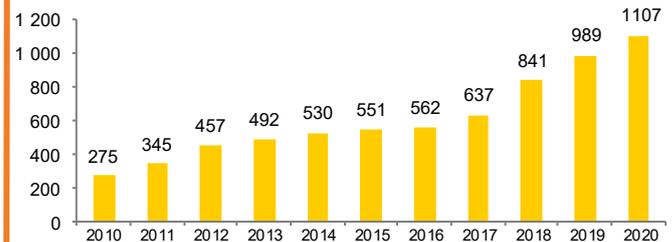
⁴Cf. O. Dupire et L. Leroy (2021), « Le marché du lait bio actuel : situation, éléments d'analyse et perspectives », *Note de conjoncture Produits laitiers*, Chambres d'agriculture France, novembre, p.5-8.

⁵FranceAgriMer, « Filière lait de vache biologique : indicateurs de conjoncture », Conseil Spécialisé Ruminants Lait et Viande, 4 novembre 2021, disponible via : <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/67516/document/NCO-DIA-LAI-Vache%20bio-2021-11-04.pdf?version=1> ; « Filière lait de vache conventionnel : indicateurs de conjoncture », disponible via : <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/67515/document/NCO-DIA-LAI-Vache%20conventionnel-2021-11-04.pdf?version=1>

En manque de débouchés, les producteurs de lait bio sont par ailleurs touchés par la flambée des coûts de production – même s'ils ne sont pas les plus durement affectés comparativement à leurs collègues évoluant en conventionnel –, engendrée par une croissance significative du prix des intrants, et notamment celui relatif à l'aliment pour animaux, en dépit d'un bon niveau d'autonomie protéique et alimentation fourragère (87 et 89 %). Ces éléments pèsent déjà très lourds dans les résultats économiques des éleveurs laitiers, au point que l'on peut se demander si, dans un avenir relativement proche, certains ne seraient pas tentés de se « déconvertir ». Rien de tel pour le moment, mais l'hypothèse mérite d'être examinée dans les prochains mois si la crise se prolonge.

Graphique 1 : Collecte annuelle de lait de vache biologique en France

en millions de litres

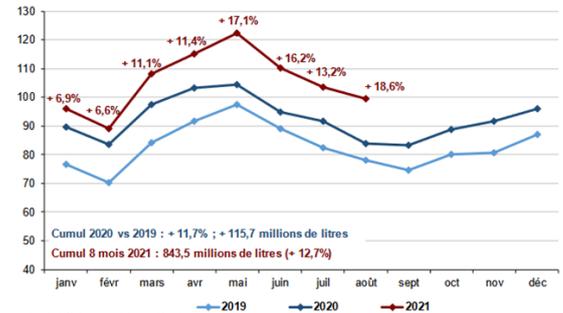


2375 - Chambres d'Agriculture France - Études économiques

source : FranceAgriMer

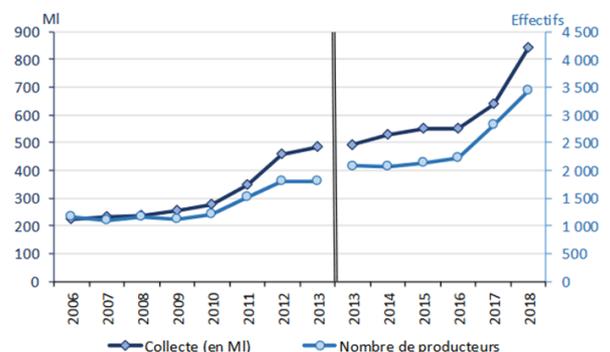
Graphique 2 : Evolution de la collecte de lait de vache biologique

Millions de litres



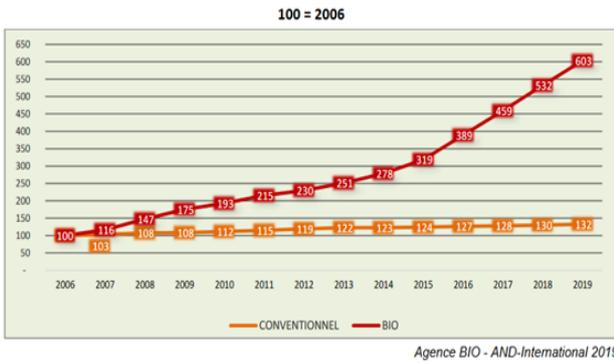
Remarque : le mois de février 2020 a été ramené à 28 jours.
 Source : FranceAgriMer d'après Enquête mensuelle laitière SSP FranceAgriMer

Graphique 3 : Evolution de la collecte annuelle de lait de vache biologique et du nombre de producteurs biologiques (en décembre de chaque année en France)

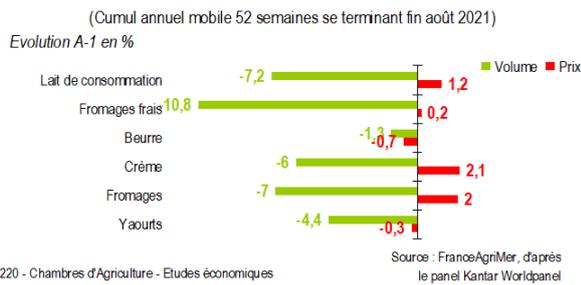


Source : FranceAgriMer

Graphique 4 : Comparaison des indices de progression des ventes alimentaires bio et générales

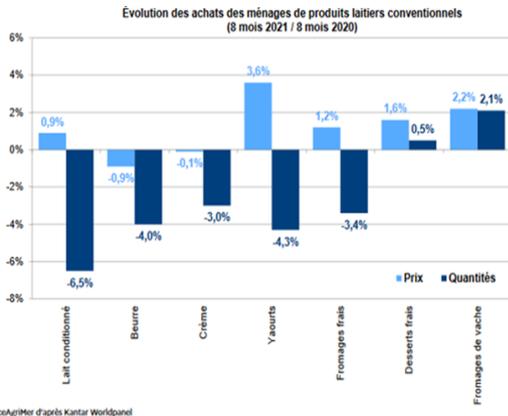


Graphique 5 : Evolution des achats de produits laitiers biologiques par les ménages



2220 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

Graphique 6 : Evolution des achats des ménages de produits laitiers conventionnels (8 mois 2021 / 8 mois 2020)

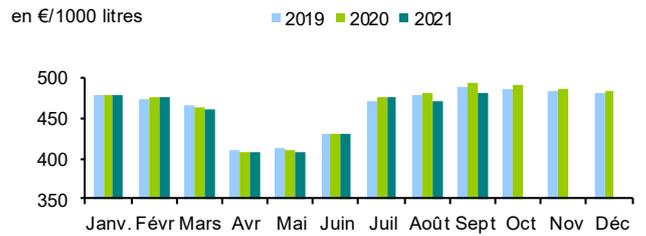


Les raisons de ce recul de l'attractivité pour les produits laitiers biologiques en 2021 sont multiples. La première est peut-être à rechercher dans le prix, car qui dit bio dit coûts de production plus élevés, comparativement au conventionnel. Le prix payé au producteur au litre est 10 centimes plus cher en bio qu'en conventionnel (graphiques 7 et 8, FranceAgriMer). Or, le prix reste le premier critère de choix des consommateurs. La deuxième est à trouver dans la concurrence entre les labels, gages de qualité. Aujourd'hui, le consommateur a le choix entre des produits français, des produits HVE (haute valeur environnementale), vendus en circuits courts et des produits biologiques.

Cette crise de surproduction a conduit les coopératives à opérer un déclassement d'une partie du lait bio, qui est vendue en lait conventionnel non-OGM. De fait, en septembre 2021, le prix de base pour 1000 litres de lait biolo-

gique était 13 euros en dessous de celui de septembre 2020⁶.

Graphique 7 : Prix du lait bio payé au producteur en France (prix standard)

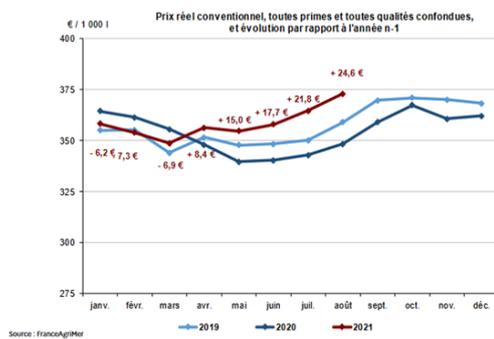


(*) Prix bio, toutes primes comprises, toutes qualités confondues, ramené à un lait standard (38g de MG, 32g de MP)

2376 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

Source : FranceAgriMer

Graphique 8 : Prix réel conventionnel, toutes primes et toutes qualités confondues, et évolution par rapport à l'année n-1



Le décalage qui s'est installé en 2021, et qui manifestement pourrait se prolonger en 2022, entre une offre nationale abondante et une demande en retrait, appelle un commentaire s'inscrivant dans le domaine de l'analyse économique. Les anticipations de producteurs qui avaient antérieurement basculé du conventionnel vers le bio, se sont révélées erronées. Ce n'est pas parce que l'offre augmente que la demande s'adapte spontanément à cette hausse. Si tel était le cas, en lait comme ailleurs, il serait possible de corroborer la célèbre « loi des débouchés », que le célèbre économiste français Jean-Baptiste Say (1767-1832, professeur au Conservatoire National des Arts et des Métiers, puis au Collège de France) élaborait, avant de conclure que, en fonction de cette adaptation de la demande à l'offre (« tout offre crée sa propre demande et la porte à son niveau » disait-il), aucune forme de surproduction ne pouvait survenir dans une économie de marché.

L'exemple des produits laitiers bio offre l'opportunité d'invalider une telle perception du fonctionnement des marchés agricoles. La multiplication des conversions, l'ambition de répondre à une demande sociétale de plus en plus prégnante, ont abouti à un déséquilibre suffisamment important que, après la crise de 2009 et celle post-sortie des quotas, une troisième s'est installée en 2021, et elle touche désormais des producteurs bio, alors que les deux précédentes n'avaient affecté que les éleveurs en conventionnel. Si l'on compare la situation actuelle à celle des deux crises précédentes, peut-on observer des

⁶GEB Idele « En France, le déphasage entre offre et demande continue de croître sur le marché du lait bio », *op.cit.*

dynamiques similaires dans les autres pays de l'UE, comme ce fut le cas en 2009 et 2014-2017, à l'exception de l'Irlande. Le moment présent est-il de ce point de vue propre au cas français ?

D'après les données de la FranceAgriMer⁷, cette tendance à la hausse de la production de lait biologique peut être observée dans d'autres pays de l'UE. En moyenne, sur 8 mois (de janvier à juillet 2021) la collecte de lait biologique en Allemagne a augmenté de 3,7% par rapport à la même période en 2020. En Autriche, elle a augmenté de 1,4%, et au Danemark, de 4%. Toutefois, contrairement à la France, dans ces pays, la demande de lait biologique augmente. En Allemagne, l'augmentation des volumes de production s'est aussi accompagnée d'une augmentation du prix payé au producteur, qui s'élève à 481,6 euros pour 1000 litres sur les huit premiers mois de l'année, soit en moyenne 17,8 euros de plus qu'en 2020.

D'autres facteurs sont aussi à prendre en compte. La réouverture des lieux de consommation alimentaire hors-domicile, la diversification des zones d'approvisionnement (commerce en ligne par exemple), ou bien encore l'amointrissement des animations dans les rayons bio des GMS.

COMMENT SORTIR DE LA CRISE ?

La première idée qui pourrait venir à l'esprit pour faire face à cette crise serait de ralentir les conversions des exploitations, voire à inciter certaines d'entre elles à revenir au conventionnel, sans oublier qu'un tel processus comporterait un coût élevé. Cela serait un retournement de stratégie politique, car la transition pour une agriculture plus durable est engagée et fondée par des aides publiques. Au niveau européen, la stratégie Farm to Fork est orientée vers une décarbonation de l'agriculture, un meilleur respect de la biodiversité, l'augmentation de la part des terres cultivées en agriculture biologique (25% d'ici à 2030). Avec une présidence française du Conseil de l'UE au premier semestre 2022, affichée en faveur du Green Deal, ce revirement politique serait une erreur révélatrice d'un manque de stratégie du gouvernement français.

D'aucuns souhaiteraient que l'aide à la conversion soit suivie d'une aide au maintien, laquelle existait dans la PAC avant 2018. Toutefois, cette aide ne viendrait pas pallier le problème du déséquilibre entre l'offre et la demande. Elle ne serait qu'un pansement qui aiderait temporairement les agriculteurs à faire face à la crise, et qui par surcroît ne serait pas viable sur le long terme.

Le meilleur moyen de gérer cette crise pourrait être de se pencher sur la question de l'offre. Le constat est simple : investir dans un secteur dans lequel il y a une contraction des débouchés (actuels ou futurs), peut conduire à la faillite certaine d'une entreprise. Plutôt que d'encourager les conversions, comme le fait actuellement le gouvernement, il serait intéressant de stimuler la demande de produits biologiques.

⁷FranceAgriMer, « Filière lait de vache biologique : indicateurs de conjoncture », *op.cit.*

La première loi Egalim de 2018 oblige les cantines scolaires à utiliser 50% de produits de qualité et locaux, dont 20% de produits biologiques, à compter de janvier 2022. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a alloué 50 millions d'euros du plan de relance au développement d'une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires. Cette aide pour l'investissement matériel, immatériel et les prestations intellectuelles, est accessible depuis février 2021 et le sera jusque fin juin 2022⁸. Notons que, selon une enquête de l'Agence Bio, les produits biologiques représentaient 1,4% des achats alimentaires en valeur de la restauration commerciale, et 3% dans la restauration collective (cantines scolaires et d'entreprises confondues) en 2018⁹. La marge de progression apparaît alors considérable pour stimuler une demande, et résoudre le déséquilibre.

Une autre politique pour stimuler la demande de produits biologiques consisterait à mettre en place un chèque alimentaire destiné aux familles les plus défavorisées et conditionné à l'achat de produits durables (dont bio)¹⁰. L'idée a été proposée par la Convention citoyenne pour le climat et le gouvernement s'était engagé à la mettre en place en 2021. Pour l'instant, des rapports à ce sujet sont en attente et il semblerait que ces chèques ne voient pas le jour avant quelques mois... voire années. Enfin, l'élargissement du débouché se situerait plus largement dans l'adoption par l'Etat d'une politique salariale adaptée aux enjeux actuels de l'agriculture française, et singulièrement de l'agriculture biologique. Car, en l'état actuel des choses, la perception du prix des produits bio chez le consommateur moyen semble poser encore problème.

La charge émotionnelle négative relative au prix est une information qui, en temps d'incertitude sur la croissance, l'emploi et le pouvoir d'achat, mérite de retenir l'attention et d'inciter les pouvoirs publics et les responsables professionnels à admettre que l'issue à la crise se situe du côté de la demande. D'autres estimeront que la crise ne pourra être enrayerée qu'à la condition de contenir, durant une période à déterminer, le nombre de conversions en bio, qui fut sans doute trop intense ces dernières années. Crise d'offre, crise de demande... bref... l'économie, appliquée à la bio, demeure un champ d'analyse où les avis divergent.

Contacts : Clémence Dehut
clemence.dehut@apca.chambagri.fr

Olivier Dupire
olivier.dupire@apca.chambagri.fr

Laurène Leroy
laurene.leroy@apca.chambagri.fr

Thierry Pouch
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

⁸<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/developper-alimentation-saine-cantines-scolaires>

⁹Gérard Michaut, Florent Gulh, « Bio en restauration hors domicile entre loi et réalité », Dossier de presse de l'Agence bio, Novembre 2018, p.4, disponible via : http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/dossier_de_presse-agence_bio_16_nov-def.pdf

¹⁰Voir Clémence Dehut, « Le chèque alimentaire de la transition : l'attente est longue », *Analyses et Perspectives*, n°2111, décembre 2021.

Chambres d'agriculture France (APCA)

9 avenue George V — 75 008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10

E-mail : accueil@apca.chambagri.fr

Siret : 18007004700014

www.chambres-agriculture.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

Avec la participation du CasDAR

Directeur de la publication : **Thierry Pouch**

Mise en page par : **Odile Martin-Lefèvre**

